



**HAL**  
open science

## Un atelier de mosaïques tardives en Provence

Henri Lavagne

► **To cite this version:**

Henri Lavagne. Un atelier de mosaïques tardives en Provence. Gallia - Fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine, 1978, 36 (1), pp.143-161. 10.3406/galia.1978.1589 . hal-01939558

**HAL Id: hal-01939558**

**<https://hal.science/hal-01939558>**

Submitted on 3 Mar 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# UN ATELIER DE MOSAÏQUES TARDIVES EN PROVENCE

par Henri LAVAGNE

L'évolution de l'art de la mosaïque en Provence est relativement bien connue pour sa période ancienne. La majeure partie des séries analysées<sup>1</sup> est constituée de pavements géométriques dont les canevas sont hérités directement de modèles italiques du I<sup>er</sup> siècle, caractérisés par l'emploi du noir et blanc, et dont le style n'atteint à une véritable originalité qu'à partir de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle, lorsque la polychromie et la variété des remplissages ornementaux commencent à s'imposer. Cette vue d'ensemble n'a rien de surprenant dans la partie la plus romanisée de la *provincia*, où des villes comme Nîmes, *Glanum*, Orange, Avignon, attestent par leur parure monumentale, la rapidité avec laquelle les courants artistiques venus de Rome et de l'Italie du nord, se sont répandus<sup>2</sup>. En revanche, dans le tableau généralement admis que l'on donne de la Narbonnaise à partir de la fin du III<sup>e</sup> siècle, il apparaît que la mosaïque n'occupe aucune place. On insiste sur le climat d'insécurité créé par les invasions barbares et les dissensions intérieures, on met en valeur le ralentissement des échanges, on souligne l'abondance des traces d'incendie, et on dresse le sombre bilan des habitats désolés et des cités qui se resserrent à l'étroit derrière des remparts édifiés à la hâte avec les débris d'époques plus fastes. Dans cette vision trop schématique, les arts du décor, et particulièrement la mosaïque, semblent avoir disparu<sup>3</sup>. Or, des documents jusqu'ici méconnus montrent l'existence d'au moins un atelier qui produit des œuvres de grande qualité à la fin du IV<sup>e</sup> ou au début du V<sup>e</sup> siècle.

Un premier exemple nous est fourni par un groupe de mosaïques de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) mises au jour au XIX<sup>e</sup> siècle, mais qui, pour des raisons diverses,

1 Sur ces traits principaux, cf. notre fascicule du *Recueil général des mosaïques de la Gaule*, III, *Narbonnaise*, 1, *Confédération Cavare*, X<sup>e</sup> suppl. à *Gallia* (sous presse). Le deuxième fascicule consacré aux mosaïques trouvées dans les territoires des peuples de la Confédération des Voconces est en préparation.

2 Sur cet aspect, cf. en dernier lieu les actes du *Colloque sur la Gallia romana*, Rome, 1971, *Acc. Naz. Lincei*, 1973, quaderno n° 158, notamment p. 167-168.

3 Dans un domaine voisin, la sculpture, on est étonné de voir la pauvreté des témoignages de « l'école marseillaise », malgré les efforts de F. Benoit pour mettre en lumière son essor au Bas-Empire. Cf. F. BENOIT, *Sculptures d'art provincial au Bas-Empire en Provence*, dans *Provence historique*, 1, 1950-1951, p. 16-31.

ont échappé à l'attention des spécialistes<sup>4</sup>. Ces mosaïques étaient déjà probablement connues des érudits locaux qui, dès 1710, signalent<sup>5</sup> « plusieurs grands pavés à la mosaïque » au quartier Saint-Jean, dans les caves d'habitations bâties contre le rempart du Bas-Empire<sup>6</sup>. L'archéologue avignonnais, A. Sagnier, qui assista à l'extraction de la plus grande partie des fragments en 1889<sup>7</sup>, indique qu'ils étaient situés « dans la cave de la maison de M. V... » sans autre précision. Le Musée Calvet d'Avignon ayant refusé d'en faire l'acquisition, le propriétaire fit déposer une cinquantaine de morceaux, représentant une surface « d'environ 30 m<sup>2</sup> ». Dès lors, on perd leur trace. G. Lafaye, dans son *Inventaire des mosaïques de la Gaule*, paru en 1909<sup>8</sup>, puis J. Sautel dans le fascicule de la *Forma Orbis Romani*<sup>9</sup> consacré à la Drôme, ne font que reprendre la bibliographie ancienne sans localiser l'endroit où étaient déposés ces fragments, et sans les décrire. Or, d'un autre côté, nos recherches pour le *Recueil général des mosaïques de la Gaule* nous avaient conduit à analyser une série de dix éléments de mosaïques de même style, utilisés pour paver le rez-de-chaussée de l'hôtel particulier de l'érudite et collectionneur Paul de Faucher (1840-1907) à Bollène (Vaucluse). Ces mosaïques étaient données comme provenant du hameau de Chabrières, situé à quelques kilomètres de Bollène. En voulant préciser cette tradition orale, nous avons découvert qu'il s'agissait, en réalité, des derniers restes des mosaïques trouvées à Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1889. En effet, un tirage à part de l'article d'A. Sagnier relatant les fouilles faites au moment de la dépose des mosaïques, avait été offert à P. de Faucher, et celui-ci avait indiqué de sa propre main qu'il avait récupéré une partie de ces mosaïques pour en orner le rez-de-chaussée de sa demeure à Bollène. En outre, il ajoutait le nom du propriétaire de la cave en question, un certain M. Vallos. Grâce à ce nom, il était aisé de situer exactement l'emplacement des pavements en consultant l'ancien cadastre de 1882<sup>10</sup> : l'angle sud-ouest de l'enceinte du Bas-Empire, entre l'actuelle rue Saint-Jean et le Cours Haut (fig. 1).

Cette zone est particulièrement riche en témoignages archéologiques qu'il importe de rappeler, car ils constituent les éléments d'une chronologie relative qui permet de mieux cerner la place des mosaïques. En 1801, deux bas-reliefs avaient été découverts

4 C'est grâce à l'aide efficace du Dr Henri de Faucher, qui a bien voulu faire de longues recherches dans les archives de son oncle, que nous avons pu identifier ces pavements. Nous tenons également à remercier M. P. Pradal, Président du Syndicat d'Initiative de Bollène, M. Cl. Boisse et les membres de la *Société d'archéologie* de Saint-Paul-Trois-Châteaux dont l'accueil cordial et empressé nous a été d'un grand secours durant cette enquête.

5 L. A. BOYER DE SAINTE-MARTHE, *Histoire de l'église cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, Avignon, 1710, p. 4.

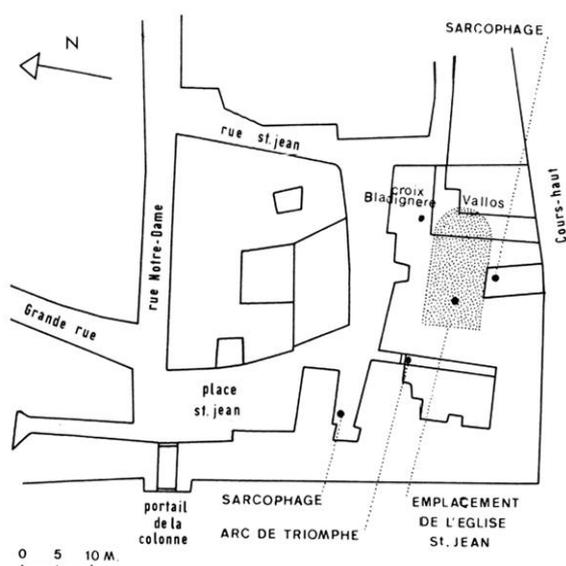
6 N. DELACROIX, *Essai sur la statistique et les antiquités du département de la Drôme*, Valence, 1817, p. 309 ; rééd. 1835, p. 579 ; A. LACROIX, *L'Arrondissement de Montélimar*, 1863-1893, rééd., 1973, t. VII, p. 325 ; E. JOUVE, *Statistique monumentale du département de la Drôme*, Valence, 1867, p. 357.

7 A. SAGNIER, *Barri - Aeria*, dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, X, 1891, p. 22 et *ibid.*, *Le temple d'Auguste à Saint-Paul-Trois-Châteaux*, VIII, 1889, p. 263-275. Repris par L. FILLET, *Histoire de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, dans *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique du département de la Drôme*, 1910, p. 220.

8 G. LAFAYE, *Inventaire des mosaïques de la Gaule*, I, *Narbonnaise et Aquitaine*, Paris, 1909, n° 144.

9 J. SAUTEL, *Carte archéologique de la Gaule romaine*, XI, *Drôme*, 1957, p. 28, n° 36.

10 Maison Vallos ou Vallosse, n° 942 de la matrice cadastrale ; section O, « Bourg » ; parcelles 546, 547, 548 (maison et jardin).



1 Saint-Paul-Trois-Châteaux. Situation de l'église Saint-Jean.

dans la maison contiguë à celle de M. Vallos<sup>11</sup>. N. Delacroix, en 1817<sup>12</sup>, décrit « une portion de murailles qui porte des colonnes d'un goût exquis » et A. Sagnier, en 1889, « les restes d'un portique construit en gros blocs de pierre sans ciment, dont la baie présente une hauteur de 3,50 m... et une largeur de 1,45 m à son plus grand diamètre », au-dessus de laquelle « existe une large niche bordée de divers trous qui semblent avoir servi à des crochets pour assujétir une plaque de marbre ou de bronze ». A côté, il note « une autre niche encore plus grande » dont il ne s'explique pas la fonction ; enfin, trois pilastres cannelés (2,50 m × 0,40 m) utilisés en réemploi, et dans la cave voisine « d'énormes quartiers de pierre qui paraissent avoir servi de fondations ». Aujourd'hui, un pilier cannelé de retombee d'arc est encore visible ainsi qu'un cintre et une partie de parement en grand appareil. Tout ceci confirme l'hypothèse d'un arc de triomphe<sup>13</sup> qui pourrait avoir eu comme métopes les bas-reliefs trouvés au début du XIX<sup>e</sup> siècle à proximité immédiate. L'importance de ces témoignages architecturaux est encore accrue par la présence de très nombreux débris de sculptures utilisés comme assises pour le lit de pose des mosaïques. A. Sagnier nous en donne une liste détaillée : « grands rinceaux de feuilles d'acanthes de haut style corinthien ou composite ; au-dessous de ces feuilles se déroulent deux longs filets ou chapelets d'oves, de grandes perles ou autres objets, et l'intervalle des deux filets est occupé par une large

11 E. CHAPER, *Lettre à M. le Directeur de la Revue du Dauphiné et du Vivarais*, dans *Revue du Dauphiné et du Vivarais*, 2, 1878, p. 249-254. Sur l'un, on voyait « Jupiter et une nymphe allaitant » ; sur l'autre, un « amour sur un char traîné par deux lions ». Dessin conservé dans le fonds Gariel à la Bibliothèque de Grenoble. En réalité, le premier, conservé aujourd'hui dans une collection privée à Saint-Paul-Trois-Châteaux, représente Lédä et le cygne. Il est intéressant de noter que le sujet est également figuré sur l'arc de triomphe de Reims, traditionnellement appelé « Porte de Mars » (cf. G. Ch. PICARD, *La Porte de Mars à Reims*, dans *Actes du 95<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes*, Reims, 1970, Paris, 1974, p. 59).

12 N. DELACROIX, *op. cit.*, p. 309.

13 Hypothèse due à Cl. BOISSE, *Le quartier Saint-Jean*, dans *Tricastini*, 1, 1974, p. 32. Sur ce type d'arcs, cf. G. A. MANSUETTI, *Aedicula columnis adornata. Nuove osservazioni sugli archi romani italici e provenzali*, dans *Mélanges F. Benoit*, IV (Inst. Inter. Études Ligures), 1972, p. 103-109.

bande de lignes géométriques entrecroisées. Le tout se termine en haut et en bas par de larges moulures plates... » et d'autre part « des feuilles d'acanthes détachées qui paraissent avoir servi de modillons ou d'antéfixes ». La présence d'un édifice très probablement du Haut-Empire dans ce secteur est donc certaine. Nous ne suivrons pas Sagnier lorsqu'il tire argument de trois inscriptions mentionnant des sévirs augustaux à Saint-Paul pour conclure qu'à cet emplacement s'élevait le temple de Rome et d'Auguste<sup>14</sup>. L'hypothèse serait trop hasardeuse et n'intéresse d'ailleurs que la période précédant l'exécution des mosaïques. Il suffit de retenir que celles-ci ont été établies sur les restes d'un bâtiment public, civil ou religieux important, à en juger par sa décoration sculptée.

Des 30 m<sup>2</sup> de pavement dégagés en 1889, il ne subsiste que dix fragments de dimensions très inégales sur les cinquante qui avaient été déposés. Huit d'entre eux ont subi d'importantes restaurations au moment où ils furent installés dans un sol moderne, en ciment rougeâtre, parsemé de cubes noirs, qui sert de fond à l'ensemble. Les deux derniers (tapis E, voir ci-dessous, et fragment du tapis D) n'ont pas été réinsérés dans le pavement du vestibule de l'hôtel de Faucher, ce qui permet de voir que les cubes reposent sur une couche de béton fin, piquetée de minuscules éclats de tuileaux (épaisseur 2 cm) extrêmement dure, elle-même placée sur un mortier de pierrailles noyées dans un ciment plus friable (10 cm d'épaisseur). Les tesselles sont régulièrement posées et ont une surface un peu inférieure à 1 cm<sup>2</sup> en moyenne.

Le tapis le plus important est double (4,26 m × 2,31 m). Il est entouré d'une bande blanche (cinq rangs de cubes, très restaurés) et d'une tresse polychrome (largeur 10 cm), dont les teintes dominantes sont une couleur beige tirant sur le bistre, un blanc très clair (calcaire) alternant avec un rouge (terre cuite), un bleu (marbre translucide), un jaune, cernés d'un filet noir. Le tapis A (fig. 2) est formé par un rectangle de 2,13 m × 1,33 m où s'inscrit un cercle (diamètre 1,22 m), tangent à l'un des petits côtés et laissant à l'autre extrémité une partie plus large, prolongée par une bande de raccord horizontale (largeur 12 cm) qui comporte une rangée de carrés à degrés polychromes se touchant par les pointes, les triangles résiduels étant également à degrés, mais blancs. De ce côté, les écoinçons sont garnis de trois bulbes maladroitement restaurés, entourés de deux feuilles d'*hederæ*. Les deux autres écoinçons, également modernes, sont moins malhabiles, et les bulbes qui les décorent sont ornés d'un motif de chevrons polychromes en arc-en-ciel. Les mêmes tiges terminées en *hederæ*, dont l'*apex* est très effilé, les entourent. Le cercle — à part des réfections limitées à la bande blanche — est de facture antique. Il est garni d'une bordure intérieure (11 cm) en ruban ondé dont chaque élément est alternativement bleu/bistre/blanc et rouge/bistre/blanc. Les deux filets noirs qui entourent cette bordure sont agrémentés d'une ligne pointillée de cubes noirs. Après une nouvelle bande blanche (3 rangs de cubes), cernée d'une ligne de tesselles marron clair, le cercle intérieur (diamètre 78 cm) est chargé d'une étoile de huit losanges dessinée par des filets noirs. Les losanges ont un remplissage polychrome qui alterne : brun rouge/bistre/blanc et bleu/bistre/blanc. Au centre de chacun, un petit losange emboîté noir. Dans les triangles résiduels déterminés par les branches des étoiles, motifs triangulaires en arc-en-ciel avec le même jeu de couleurs alternées que dans les losanges, les dégradés étant soulignés par des lignes de cubes noirs en chevrons.

14 FL. VALLENTIN, *Augusta Tricastinorum*, Vienne, 1883, p. 9 et dans *Bulletin Épigraphique de la Gaule*, 2, 1882, p. 227, n° 1. L'inscription *CIL* XII, 1731, est conservée dans la collection P. de Faucher à Bollène. L'inscription *Q. Amandus Sevir* trouvée également en 1885, est au Musée de Metz (ALLMER, dans *Rev. épig. Midi de la Gaule*, 11, p. 131, n° 553).



2 Mosaique A (collection particulière à Bollène, Vaucluse .

Le tapis B (fig. 3) relié au précédent par la tresse (2,13 m × 0,98 m), offre une composition de huit quadrilobes de peltes entourant un nœud central en sparterie double. Les peltes attestent également des restaurations, mais plus soignées que dans le précédent fragment. Dans chaque motif (largeur 43 cm), les brins de la sparterie cernés de noir reproduisent les irisations de couleurs déjà notées : deux rangs rouges, un rang blanc, deux de couleur mastic, un rang blanc. Les peltes sont blanches, cernées d'un filet noir, et elles sont ajourées au centre par un motif évasé noir, en forme d'accent circonflexe. Les triangles curvilignes du fond (déterminés par les lignes courbes des peltes), sont bleus.

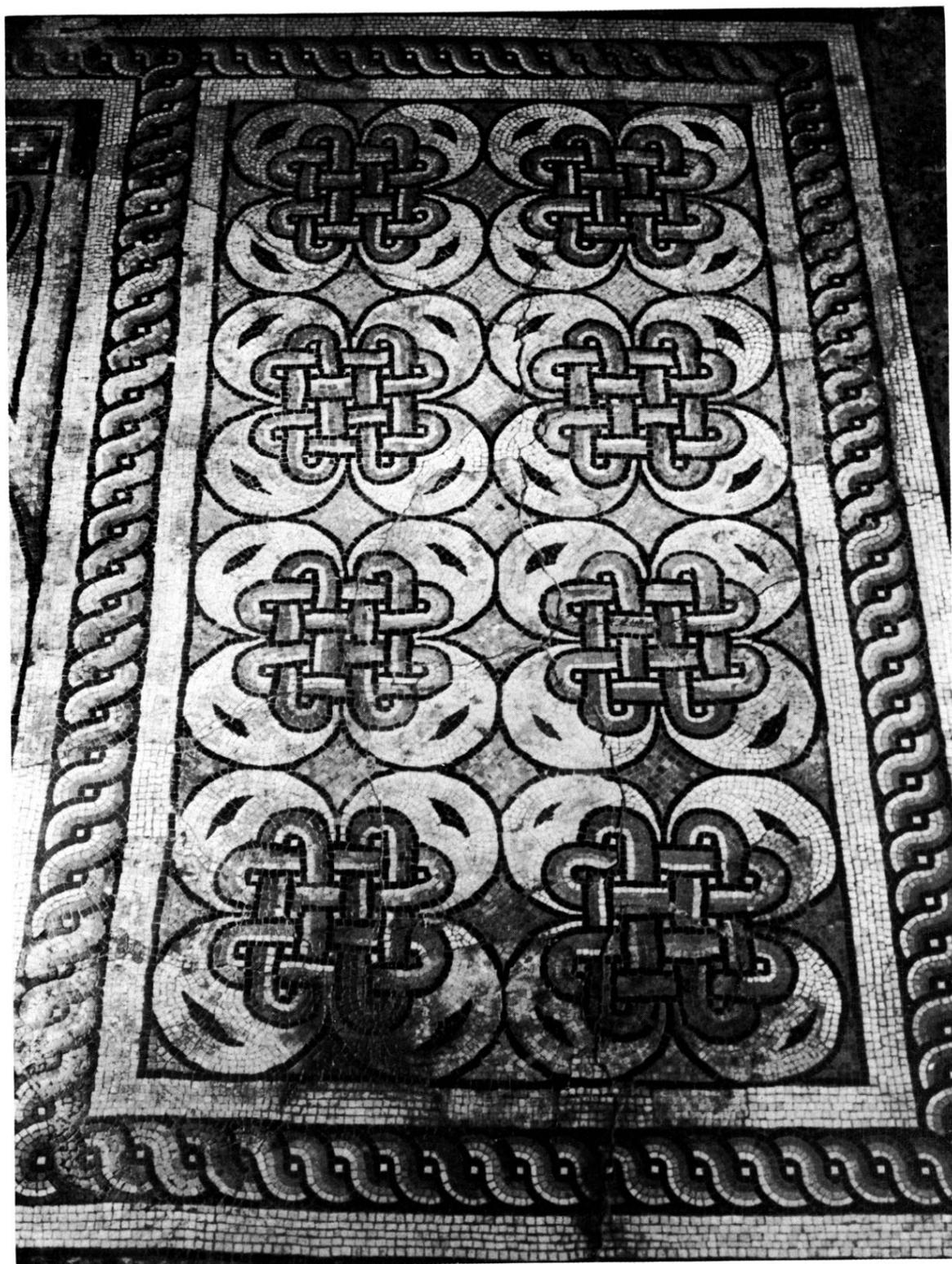
Le tapis C est composé de trois fragments disjoints enchassés dans le sol en ciment moderne sans qu'il ait été possible de les regrouper en un ensemble cohérent. Le plus grand fragment (1,56 m × 0,80 m), entouré de la tresse polychrome déjà décrite pour les tapis A et B, est une composition en imbrication d'écailles (fig. 4). Sept rangs d'écailles se succèdent et leurs couleurs sont variables sans recherche de symétries : les unes sont entièrement blanches, les autres n'ont qu'un filet double de cette couleur, le cœur de l'écaille elle-même étant tantôt orange, tantôt brun clair, voire jaune. Toutes ont en commun un motif en fer de lance noir, qui dessine comme un dard placé au point de tangence de chaque écaille avec la suivante. Le second fragment d'écailles (0,90 m × 0,55 m) ajoute, en outre, une bordure en damier polychrome. Six carrés successivement rouge, jaune, blanc, bleu, rouge, jaune en constituent les cases. Un troisième fragment d'écailles (fig. 5) (0,85 m × 0,57 m) est lié à l'amorce d'un motif de cercle traité en ruban ondé comme dans le tapis A. Mais à l'intérieur du cercle, on note le début d'un câble en arc-en-ciel (largeur 12 cm) où les cubes sur la pointe reprennent le jeu des couleurs déjà relevées, blanc/noir/rouge, blanc/bistre/noir, bleu/blanc/rouge et noir/blanc/bistre.

Le tapis D est fragmenté en trois éléments qu'il est impossible de réunir pour former un tout. Le morceau essentiel (0,82 m × 0,84 m) est l'angle d'une bordure en natte (fig. 6) de 33 cm de large. À l'une des extrémités s'amorcent des solides polychromes vus en perspective, sur fond noir. Dans l'angle inférieur, un petit carré (fig. 7) (18 cm × 19 cm), où le décor en arc-en-ciel en cubes posés en diagonale est particulièrement riche (15 couleurs différentes), n'est peut-être que l'angle d'un motif d'une surface vraisemblablement plus large. La natte a une variété de couleurs moins grande : brins blancs, bistres, bleus, succédant à des brins blancs, bistres, rouges. Un deuxième fragment de la natte (0,82 m × 0,61 m) pourrait avoir été son prolongement d'un côté. Le troisième morceau (fig. 8) est un élément du tapis de solides vus en perspective (0,64 m × 0,62) dont il a la même polychromie (bistre, rouge, bleu ; extrémité carrée, blanche).

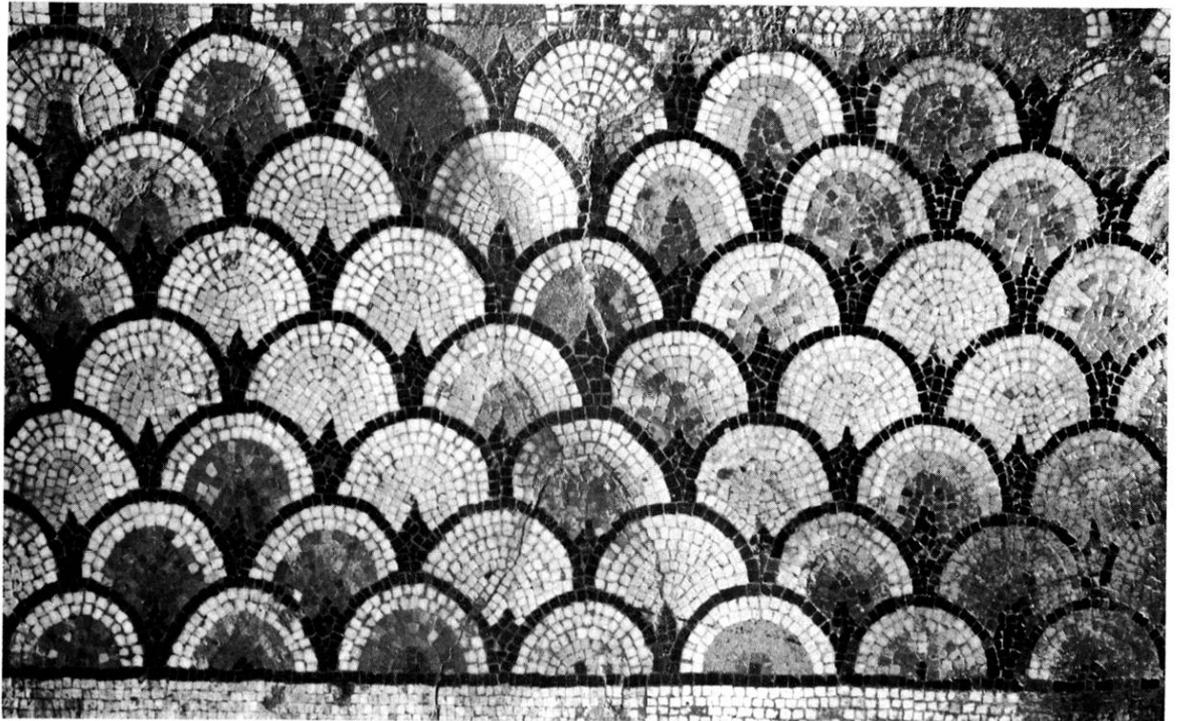
Un tapis E devait offrir un décor d'entrelacs compliqués (fig. 9) où cercles petits et grands étaient traités tantôt en câbles en arc-en-ciel (rouge, blanc, bistre), tantôt en tresse polychrome (brins, bistre, blanc et bleu, bistre). Dans l'un des quarts de cercle visibles, une bordure à fond bistre est ornée de denticules noirs. Dans l'autre, on distingue un carré sur la pointe dont le côté est dessiné par une ligne de petits carrés formés de quatre tesselles adjacentes, se touchant par les angles.

Enfin, un fragment de bordure (15 cm × 10 cm) est isolé : postes noires, très raides, avec un seul enroulement en forme de G majuscule.

Cette description ne donne qu'une faible idée de la richesse de la polychromie de ces fragments. La qualité technique du dessin (notamment dans l'entrecroisement des brins de la natte) est excellente et va de pair avec la finesse des différentes teintes. L'absence de relevé avant la mutilation de l'ensemble est aggravée encore par l'aspect disparate des décors. Un point est sûr, il est impossible de placer dans une composition d'ensemble les éléments conservés. C'est la raison pour laquelle nous avons préféré les regrouper en tapis différents. Si l'on rappelle que nous n'avons que dix fragments sur les cinquante qui avaient été prélevés, on peut conclure que nous avons à l'origine une surface au sol divisée



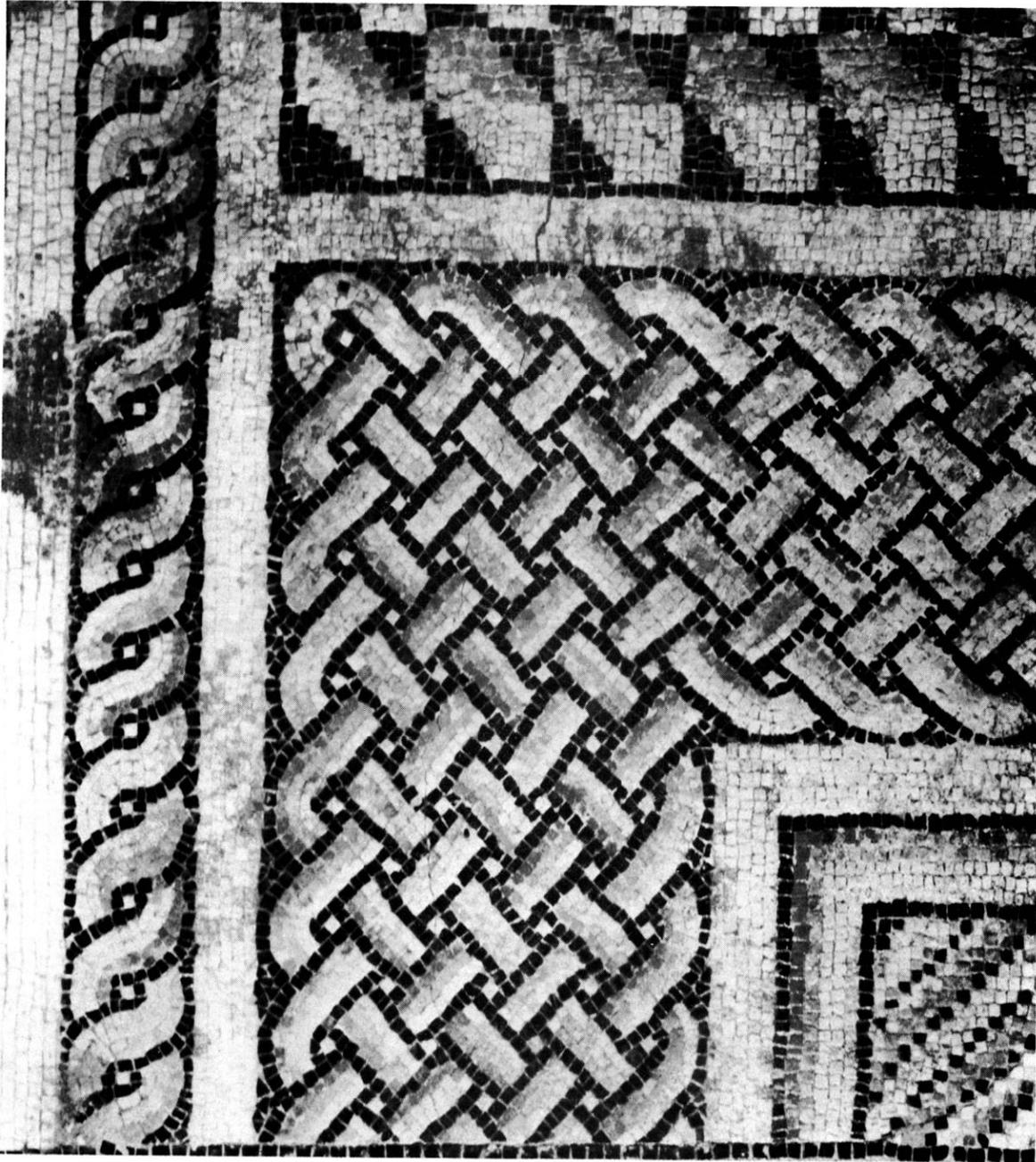
3 Mosaique B.



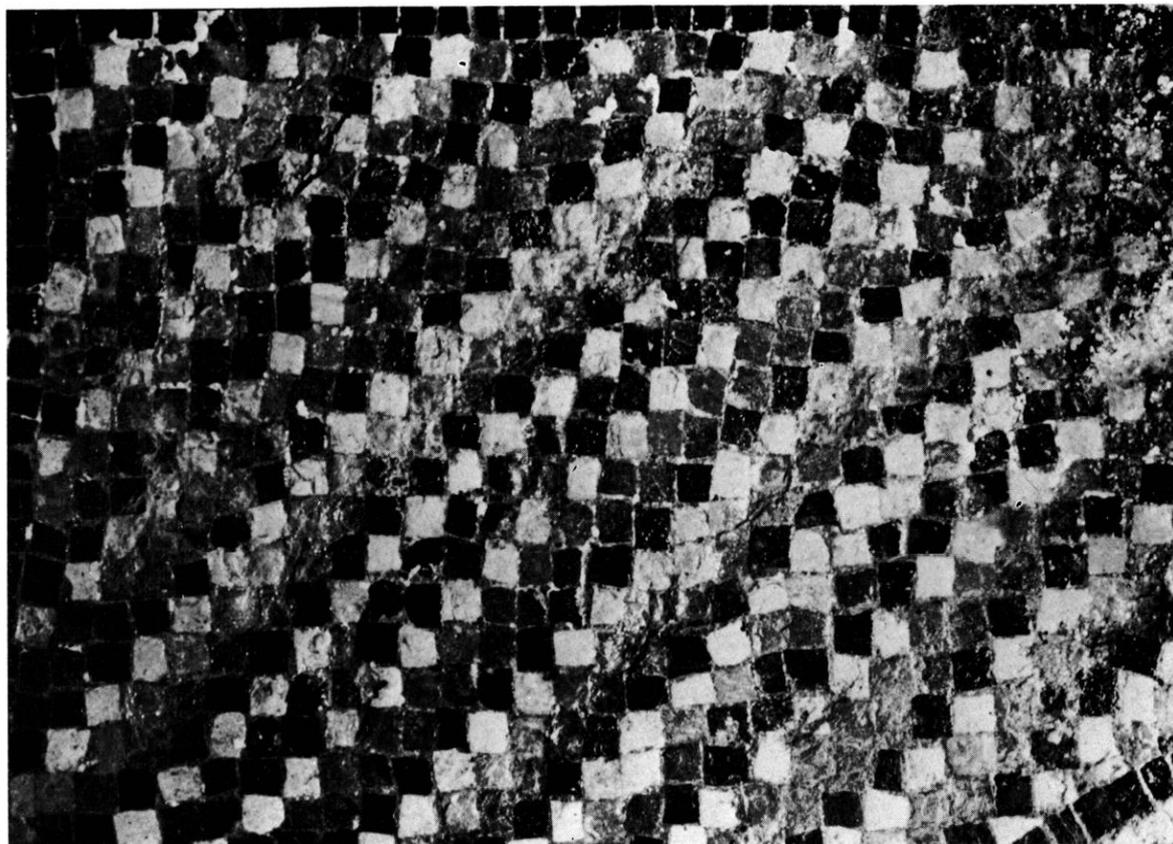
4 Mosaïque C.



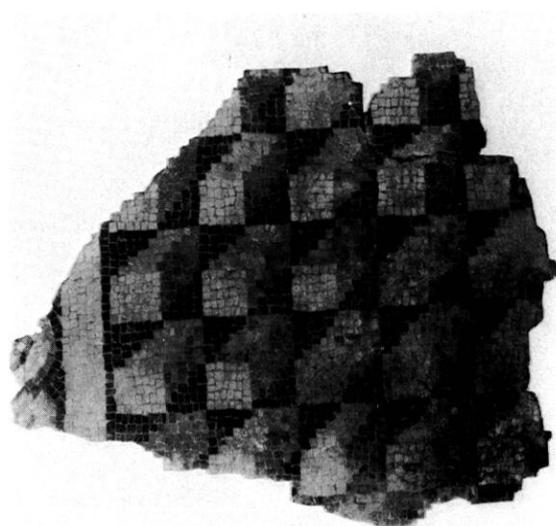
5 Élément du tapis C.



6 Mosaïque D.



7 Élément du tapis D.



8 Élément du tapis D.



9 Mosaïque E.

en tapis contigus, ce qui amène à imaginer une salle de grande étendue, dont l'espace était divisé en plusieurs zones. On peut penser, par exemple, à une salle à abside, à un plan basilical, etc.

La datation de ces mosaïques ne peut être fondée que sur des considérations stylistiques, aucun indice stratigraphique n'ayant été donné lors des fouilles de 1889. Il est clair que les canevas de composition, les motifs de remplissage et la palette des coloris employés, concordent pour faire attribuer d'emblée ces pavements au Bas-Empire. Est-il possible de préciser davantage?

Le décor le plus caractéristique est celui des quadrilobes de peltes (tapis B, fig. 3). Le schéma qui allie les peltes à un motif central présente de nombreuses variantes. La plus commune est celle qui consiste à placer les quatre peltes sur les côtés d'un carré orné, le plus souvent, d'un nœud de Salomon<sup>15</sup>, ou d'un motif animé (volatiles) comme dans le baptistère d'Oued-Ramel<sup>16</sup>, ou dans quelques exemples d'époque paléochrétienne en Italie du nord, notamment à Aquilée<sup>17</sup>. R. Farioli en signale un cas comparable dans l'église de la Sainte-Croix à Ravenne<sup>18</sup> qu'elle date du v<sup>e</sup> siècle.

Plus proche géographiquement de Saint-Paul, et toujours en milieu chrétien, on citera les dessins représentant les mosaïques, aujourd'hui disparues, du baptistère de Marseille, qui sont également attribuées à la fin du iv<sup>e</sup> ou au début du v<sup>e</sup><sup>19</sup>. Dans tous ces exemples, les motifs sont centrés sur un quadrillage dessiné par un filet qui relie chacun des quadrilobes. A Saint-Paul-Trois-Châteaux, les peltes sont placées en position diagonale par rapport au milieu du motif et sont tangentes entre elles. Elles sont donc assez différentes de celles de l'Italie du nord ou d'Afrique. On ne peut les comparer qu'à des mosaïques de Grèce ou du Proche-Orient. A Thessalonique, Ph. Petsas a publié brièvement un pavement dont nous ne pensons pas qu'il puisse être antérieur à la fin du iv<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup> et qui présente exactement le même quadrilobe que le nôtre, mais il alterne avec un autre type dont le centre est non pas un nœud en sparterie double, mais un fleuron échanuré de quatre-feuilles cordiformes. Même variante dans une *villa* tardive à Argos<sup>21</sup>. Les mosaïques de cette *villa* offrent également des bulbes décorés de chevrons polychromes, un nœud d'entrelacs traité en câble et tresse, et des postes à enroulement très raides. Tous ces détails sont présents, comme on l'a vu plus haut, dans les pavements de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Au Proche-Orient, on repère ce motif à trois reprises : dans le *martirium* de Misis<sup>22</sup>, que

15 Un exemple parmi tant d'autres au Musée de Tripoli, dans S. AURIGEMMA, *L'Italia in Africa*, I, I, *I Mosaici*, Rome, 1960, pl. 47. Nous soulignons cet exemple qui se rapproche des nôtres par le nœud en sparterie au centre du carré. Pl. 61, on trouvera une variante où les peltes sont disposées autour d'un carré sur la pointe.

16 H. STERN, *Le décor des pavements et des cuves dans les baptistères paléochrétiens*, dans *Actes du V<sup>e</sup> Congrès international d'Archéologie chrétienne, Aix-en-Provence, 1954*, Paris, 1957, p. 382, fig. 1.

17 A Aquilée, dans G. BRUSIN, P. L. ZOVATTO, *Monumenti paleocristiani di Aquileia e di Grado*, Udine, 1957, p. 358-361, fig. 142-143. Exemple daté du v<sup>e</sup> siècle.

18 R. FARIOLI, *Pavimenti musivi di Ravenna paleocristiana*, Ravenne, 1975, p. 85, fig. 31.

19 X. BARRAL Y ALTET, *Le baptistère de Marseille*, dans *Archeologia*, 1974, n° 73, fragment F, p. 8 et 18.

20 Ph. PETSAS, *The agora of Thessaloniki*, dans *Arch. Anal.*, 1968, p. 158, fig. 2.

21 Fouilles J.-P. SODINI, dans *Bull. corres. hellénique*, 92, 1968, p. 1041, fig. 4. Celui-ci nous a confirmé que la date la plus probable en attendant l'étude des monnaies trouvées sous le pavement lui paraissait être la deuxième moitié du iv<sup>e</sup> siècle.

22 L. BUDDÉ, *Antike Mosaiken in Kilikien*, I, 1969, pl. 49, 65.

nous datons avec E. Kitzinger<sup>23</sup> du v<sup>e</sup> siècle, à Gerasa, au dernier quart du iv<sup>e</sup> siècle selon D. Levi<sup>24</sup>, et à Antioche même, dans la maison de la déesse marine<sup>25</sup> daté de la deuxième moitié du v<sup>e</sup> siècle, mais déjà plus stylisé que les précédents (le fond est ajouré autour de nœud de Salomon). Le seul exemple qui soit approchant en Occident se trouve à Aquincum en Pannonie<sup>26</sup>, où la date proposée est très antérieure à la série que nous avons relevée (début du ii<sup>e</sup> siècle), mais il faut noter que l'effet est très différent, puisque les peltes sont placées sur les brins latéraux du nœud en sparterie, et non pas en angle, et que l'ensemble est enveloppé dans une roue de peltes qui circonscrit le quadrilobe.

Les autres motifs sont moins caractéristiques et appartiennent à un répertoire beaucoup plus répandu. Toutefois, le nœud de sparterie est, lui aussi, un des poncifs traditionnels dans les mosaïques du Proche-Orient<sup>27</sup>, beaucoup plus qu'en Occident, de même que les carrés remplis par des lignes de cubes en diagonale que nous avons dans le tapis D<sup>28</sup>. Enfin, nous reconnaissons aussi les trois modes de traitement favoris dans les pavements orientaux : la tresse, le câble en arc-en-ciel et le ruban ondé, dont les jeux de couleurs créent des effets d'irisations translucides. Dans les imbrications d'écailles, on remarque le détail des pointes noires en fer de lance bien attesté dans de nombreux exemples à Timgad<sup>29</sup>, mais également dans des pavements tardifs de Gaule, à Blanzly-les-Fismes<sup>30</sup> et Montcaret (Dordogne)<sup>31</sup>.

Ce relevé rapide des parallèles et des motifs identiques nous permet donc de placer l'exécution de ces mosaïques à la fin du iv<sup>e</sup> ou au début du v<sup>e</sup> siècle. La rareté du décor du tapis de quadrilobes implique d'ailleurs une circulation de « carnets de motifs » qui participe de la grande « Koinè » des répertoires du Bas-Empire. Le seul ensemble de mosaïques gallo-romaines qui présentent un style analogue à celui des fragments de Saint-Paul-Trois-Châteaux est le groupe de Loupian (Hérault)<sup>32</sup> que nous avons proposé de dater également du début du v<sup>e</sup> siècle, mais le fait est plus frappant dans la vallée du Rhône que sur la côte méditerranéenne où les échanges par les ports en liaison avec l'Orient font comprendre plus facilement les affinités de décor. D'autre part, dans le cas de Loupian, il s'agit d'une de ces nombreuses villas tardives de riches propriétaires fonciers qu'on commence aujourd'hui à mieux connaître par les exemples de l'Aquitaine. Mais en milieu urbain, à Saint-Paul-

23 E. KITZINGER, recension du livre de BUDE dans *The Art Bulletin*, LV, 1, 1973, p. 141.

24 D. LEVI, *Antioch Mosaic pavements*, Princeton, 1947, p. 421, fig. 159.

25 *Ibid.*, pl. CXXXII, c.

26 A. KISS, *Mosaïques de Pannonie*, dans *Colloque Mosaïque Gréco-Romaine*, I, 1965, fig. 5, p. 314.

27 On citera notamment : Beit-Jébrin dans L.-H. VINCENT, *Une villa gréco-romaine à Beit-Jébrin*, dans *Revue Biblique*, 1922, pl. VIII, 2 ; Emmaüs, *ibid.*, 1936, pl. XIV ; Antioche, *House of Aion*, pl. LXXXIV, c et pl. CXXXVI, c ; Misis, dans BUDE, pl. 65, etc.

28 A Antioche, par exemple, dans la maison d'Aion, pl. CXXXVI, b et c ; dans la mosaïque d'Ananeosis, pl. LXXXIII, a ; dans les Bains E, pièce 10, pl. CIX, b, CX, d, etc.

29 S. GERMAIN, *Les mosaïques de Timgad*, Paris, 1969, n° 74, pl. XXX, daté de la fin du iv<sup>e</sup> siècle ou au début du v<sup>e</sup> siècle ; n° 184 ; n° 194, pl. LXVI, n° 222.

30 H. STERN, *Recueil I*, 1, n° 77 B.

31 J. FORMIGÉ, *Les fouilles de Montcaret*, dans *Congrès archéologique de France, Bordeaux-Bayonne*, 1939, p. 190.

32 H. LAVAGNE, *Deux mosaïques de style orientalisant à Loupian (Hérault)*, dans *Monuments Piot*, LXI, 1977, p. 61-86.

Trois-Châteaux, la présence de ce décor très luxueux, qui implique une pièce importante, est plus difficile à expliquer. Il peut, certes, s'agir d'une grande demeure édifiée par un citoyen aisé. Pourtant, à pareille époque, l'hypothèse nous paraît peu probable. P.-M. Duval a souligné<sup>33</sup> l'exiguïté surprenante de la petite forteresse qu'est devenue, le plus souvent, la cité du Bas-Empire. On voit mal dans cette époque de crise, un riche particulier, ou même un haut fonctionnaire, faire bâtir son habitation avec un tel luxe sur les ruines d'un édifice public du Haut-Empire<sup>34</sup>, à un moment où la population de la ville se resserre dans ses murailles<sup>35</sup>. Aussi, sommes-nous amenés à envisager l'hypothèse d'un édifice chrétien qui pourrait correspondre aux débuts de l'évangélisation en pays tricastin. Outre les vraisemblances du contexte historique, quelques arguments peuvent être invoqués pour appuyer cette hypothèse.

Tout d'abord, on sait que le quartier Saint-Jean doit son nom à une église de ce titre qui occupe précisément l'emplacement de la maison Vallos où furent mises au jour les mosaïques qui nous occupent. A l'heure actuelle, les seuls restes visibles en élévation sont le cintre d'un arc roman et un chevet plat réemployé dans les maisons modernes. Ils correspondent à l'église donnée aux Templiers en 1136<sup>36</sup>, ruinée en 1208 lors de la prise de Saint-Paul par les Albigeois, et probablement modifiée à cette époque par la suppression de l'abside. Mais il est possible de remonter plus haut en rappelant que l'église Saint-Jean existe déjà en 960, date à laquelle elle est donnée à l'abbaye de Montmajour<sup>37</sup>. Antérieurement à cette date, et du point de vue des textes, nous n'avons que la tradition locale rapportée par N. Delacroix<sup>38</sup> et A. Sagnier<sup>39</sup>, fixant la construction de la première église de Saint-Paul-Trois-Châteaux à cet emplacement au VI<sup>e</sup> siècle. C'est à ce lieu de culte primitif que nous rapporterions les mosaïques, mais en le plaçant plutôt au V<sup>e</sup> siècle étant donné leur style. Divers indices peuvent peut-être confirmer son existence. On sait que la cathédrale actuelle ne date que des années 1120 pour le début de sa construction<sup>40</sup>. Or, les premiers temps de l'église tricastine remontent aux dernières décennies du IV<sup>e</sup> siècle. Les travaux de J.-R. Palanque<sup>41</sup>, revenant sur l'hypercritique de G. de Manteyer<sup>42</sup> ont

33 P.-M. DUVAL, dans *Colloque La Gallia Romana* (cf. note 2, *supra*), p. 190.

34 Rappelons que c'est à l'époque flavienne que Saint-Paul a reçu le titre de colonie (cf. H. ROLLAND, dans *Comptes rendus Acad. Inscriptions et Belles-Lettres*, 1961, p. 359-363).

35 Il est frappant, à cet égard, de voir que la plus belle mosaïque de Saint-Paul, celle d'Hercule délivrant Hésioné, a été trouvée dans une des habitations suburbaines. Ce pavement (*Inv. Mos.*, n° 143), d'époque sévérienne, correspond à un agrandissement de la cité au début du III<sup>e</sup> siècle, suivi par la « rétraction » à l'intérieur du rempart au Bas-Empire (cf. *Recueil des mosaïques de la Gaule*, III, *Narbonnaise*, 1, Introduction).

36 J. DE FONT-RÉAULX, *Cartulaire de l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, Valence, 1950, V, p. 168 ; RIPERT-MONTCLAR, *Cartulaire de la Commanderie de Richerenches de l'ordre du Temple*, Avignon, 1907, chartes nos 122, 128, et introduction, p. XCIII.

37 L. FILLET, *Les colonies dauphinoises de l'abbaye de Montmajour*, Valence, 1891, p. 20, n° III ; L. BOISSE, *Églises et chapelles du Tricastin ou de l'archidiaconé de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, Pierrelatte, 1964, p. 7.

38 N. DELACROIX, *op. cit.*, p. 309.

39 A. SAGNIER, *op. cit.*, p. 260, 270, 274.

40 J.-M. ROUQUETTE, *Provence romane, La Provence rhodanienne*, 1974, p. 73.

41 J.-R. PALANQUE, *Les évêchés provençaux à l'époque romaine*, dans *Provence historique*, 1950-1951, p. 113 ; J. ROUX, *Les évêchés provençaux de la fin de l'époque romaine à l'avènement des Carolingiens (470-751)*, *ibid.*, 1971, p. 415.

42 G. de MANTEYER, *Les origines chrétiennes de la II<sup>e</sup> Narbonnaise*. Aix-en-Provence, 1925, p. 161.

établi que les noms de Paul, fondateur de l'évêché des *Tricastini* et d'Eusèbe, qui apparaissent en 374 et 394 aux Conciles de Valence et de Nîmes, pouvaient être considérés comme sûrs et non légendaires. On doit donc supposer la présence d'un autre sanctuaire ayant précédé la cathédrale du XII<sup>e</sup> siècle. La situation de l'église Saint-Jean, un peu en retrait dans l'angle sud-ouest du rempart<sup>43</sup> ne serait pas sans exemples analogues au Bas-Empire. En outre, quelques découvertes archéologiques récentes confirment l'ancienneté de l'occupation religieuse dans toute la zone de la maison Vallos. En 1974-1975, des sondages pratiqués à l'occasion de travaux d'édilité par la Société d'archéologie de Saint-Paul-Trois-Châteaux<sup>44</sup> mirent au jour les restes du bâtiment primitif de Saint-Jean, légèrement décalés au midi du monument roman, ce qui place la cave où furent trouvées les mosaïques en 1889 dans le prolongement de l'axe de celui-ci. En outre, les traces d'un charnier humain accolé à la nef de l'église Saint-Jean furent repérées, ainsi qu'un sarcophage placé sur d'autres sépultures plus profondes que les circonstances ne permirent pas de fouiller<sup>45</sup>. Contre le mur nord de la maison contiguë à l'immeuble Vallos, fut découverte également une croix en pierre de style paléochrétien<sup>46</sup>. Enfin il faut rappeler une constatation capitale faite par l'archéologue Bruguier-Roure, en 1885, cinq ans avant l'extraction des mosaïques. Examinant les pavements encore en place, il notait qu'ils « rappelaient les fondements du sanctuaire d'une église ». Cette remarque essentielle, rapportée par A. Sagnier, puis par L. Fillet<sup>47</sup>, n'avait pas été mise en relation avec les restes du sanctuaire primitif découvert par les fouilleurs de la Société d'archéologie de Saint-Paul-Trois-Châteaux qui ignoraient les mosaïques et leur origine réelle. On doit penser que ce n'est pas le décor des pavements, lequel n'a rien de spécifiquement chrétien (même s'il est employé dans les trois ou quatre exemples cités ci-dessus en milieu chrétien), mais bien son organisation qui évoquait pour Bruguier-Roure « les fondements du sanctuaire d'une église ». A titre hypothétique, on pourrait envisager, par exemple, que le tapis d'écailles si fréquemment employé par les mosaïstes pour décorer les surfaces semi-circulaires ait pu orner une abside dans une église de taille réduite<sup>48</sup>. Les autres tapis dont nous avons montré l'impossible reconstitution dans un schéma unitaire, pourraient avoir servi à la nef et à des bas-côtés.

P.-A. Février<sup>49</sup> a insisté avec force sur les dangers d'une interprétation exclusivement

43 Cf. A. BLANCHET, *Les enceintes romaines de la Gaule*, Paris, 1907, p. 277. — A. GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, I, p. 370. La situation de l'église primitive près d'une des portes de la ville, et légèrement en retrait par rapport au rempart a été souvent relevée, notamment par J. HUBERT, dans *Settimane di Studio del Centro italiano di Studi sull'Alto Medioevo*, VI, Spolète, 1958, p. 538, 544.

44 Cf. Cl. BOISSE, *op. cit.*, p. 34.

45 *Ibid.*, le sarcophage fut pillé la nuit même du dégagement. Restes au Musée Saint-Paul-Trois-Châteaux, *catalogue*, n° 56.

46 Cette croix, dite « Croix Bladignères » du nom du propriétaire actuel, est taillée dans une stèle où l'on voit d'un côté, une figurine du type égyptisant (personnage debout vêtu d'une jupe courte, portant un symbole solaire au-dessus du sein), les bras étendus. Le personnage fut détourné pour obtenir la forme d'une croix. Au revers, une silhouette malhabilement gravée à l'effigie du Christ imberbe. Collection privée.

47 A. SAGNIER, *op. cit.*, p. 273, note 1 — L. FILLET, *op. cit.*, p. 460.

48 Le dernier exemple en date nous paraît être le pavement du baptistère (v<sup>e</sup> siècle ?) découvert en 1976 dans les fouilles de Montréal-Séviac (Gers). Inédit.

49 P. A. FÉVRIER, *Permanence et héritage de l'antiquité dans la topographie des villes de l'Occident durant le Haut Moyen-Âge*, dans *Settimane di Studio del Centro Italiano di Studi sull'alto Medioevo*, XXI, Spolète, 1974, p. 93-96, 115-117, p. 271.

chrétienne des décors de cette époque, en montrant notamment que les salles à abside étaient un phénomène courant au IV<sup>e</sup> et au V<sup>e</sup> siècles dans l'architecture profane<sup>50</sup> et que les prétendus édifices culturels, ou même les simples « oratoires », pouvaient être seulement « les pièces de réception de maisons appartenant aux élites de la cité ». La mise en garde a toute sa valeur ici et il faudrait de nouvelles fouilles dans les fondations de l'immeuble Vallos pour trouver d'autres preuves archéologiques qui viennent étayer notre argumentation. Néanmoins, l'hypothèse de pavements de la première église Saint-Paul-Trois-Châteaux établie au début du V<sup>e</sup> siècle, dans l'angle du rempart et sur les ruines d'un bâtiment public du Haut-Empire, mérite d'être envisagée. On aurait là un nouvel exemple de la séquence maintes fois attestée où l'on voit se succéder un édifice païen (peut-être religieux si l'on accepte l'hypothèse Sagnier qui y voyait le temple de Rome et d'Auguste) et une église paléochrétienne remplacée par une église romane. Quelle que soit la valeur accordée aux présomptions que nous avons proposées, la présence d'un atelier de mosaïques actif vers les années 400 est indéniable. Nous en avons une seconde preuve dans la mosaïque de la chapelle Saint-Jean d'Olonne, entre Séguret et Vaison-la-Romaine.

\*  
\* \* \*

La chapelle Saint-Jean est un petit sanctuaire situé à côté du château d'Olonne<sup>51</sup> sur un tertre qui domine la vallée de l'Ouvèze et commande la route de Vaison et de Roaix. L'emplacement correspond à peu près au centre de *Pagus Deobensis*<sup>52</sup> dont la richesse en témoignages archéologiques est attestée par de nombreuses trouvailles faites au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

La mosaïque était déjà connue de l'abbé d'Expilly en 1778, mais n'a été publiée qu'en 1976<sup>53</sup>. Expilly<sup>54</sup> note qu'à côté des ruines du château « on voit dans la chapelle un reste de mosaïque des temps reculés et c'est un morceau vraiment digne de l'attention des curieux ». Il ajoute<sup>55</sup> que la chapelle faisait partie d'un ancien monastère des Bénédictins

50 Nous en avons nous-mêmes de bons exemples à Loupian. H. LAVAGNE, R. PRUDHOMME, D. ROUQUETTE, *La villa gallo-romaine des Prés-Bas à Loupian (Hérault)*, dans *Gallia*, 34, 1976, p. 217-235.

51 Nous tenons à exprimer notre gratitude au propriétaire actuel, M. Derbier, qui nous a reçu avec la plus grande cordialité. — Les Tilla d'Olonne (marquisat érigé en 1755) sont originaires d'Italie (renseignement communiqué par M. J. Barrauol). C'est au début du XIX<sup>e</sup> siècle qu'ils vinrent s'installer en Provence. Cf. également J. BAUSSAN, dans *le Bassin du Rhône*, 1911-1912, p. 87, qui, d'ailleurs, donne le vocable erroné de Saint-Estève à la chapelle.

52 G. BARRUOL, *Les peuples préromains du sud-est de la Gaule, étude de géographie historique*, Suppl. I, *Revue archéologique de Narbonnaise*, 1969, p. 283.

53 Dans un article de grande qualité, qui fait partie d'un volume d'*Hommages* malheureusement peu accessible, J. W. HEMELRIJK et G. J. M. J. TE RIELLE, *Note on a mosaic in Vaison-la-Romaine*, dans *Archeologie en Histoire Opedrage aan H. Brunsting*, Bussum, 1973, p. 327-342. Nous avons eu communication de cet article grâce à l'obligeance de M. H. Stern.

54 J. J. EXPILLY, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Paris, V, 1778, p. 299, s.v. Olonne.

55 J. J. EXPILLY, *Histoire ecclésiastique et civile du Comté-Venaissin et de la ville d'Avignon*, manuscrit inédit conservé au Musée Calvet d'Avignon, n° 2462, fol. 443. Mention reprise dans le manuscrit intitulé *Délices d'Avignon et du Comtat Venaissin*, sans nom d'auteur, au Musée Calvet (ms. 2470, fol. 218). Cf. également les notes de L. GAP sur l'histoire de Séguret, conservées aux *Archives Départementales* (Fonds GAP, F. IV, 2, XII, p. 23).

qui aurait été cédé aux Templiers de la Commanderie de Roaix<sup>56</sup>. En 1821, les restes du couvent des Templiers étaient encore visibles<sup>57</sup>, et, dès 1857, Courtet<sup>58</sup> en mentionnant des « aqueducs » et les fragments de mosaïques, proposait d'y voir le siège d'une *villa* gallo-romaine en terrasses, agrémentée de bassins. La disposition des lieux aujourd'hui, les canalisations souterraines voûtées en pierre, qui amènent l'eau de la colline, et surtout les divers restes antiques trouvés à proximité inclinent à accepter cette hypothèse<sup>59</sup>.

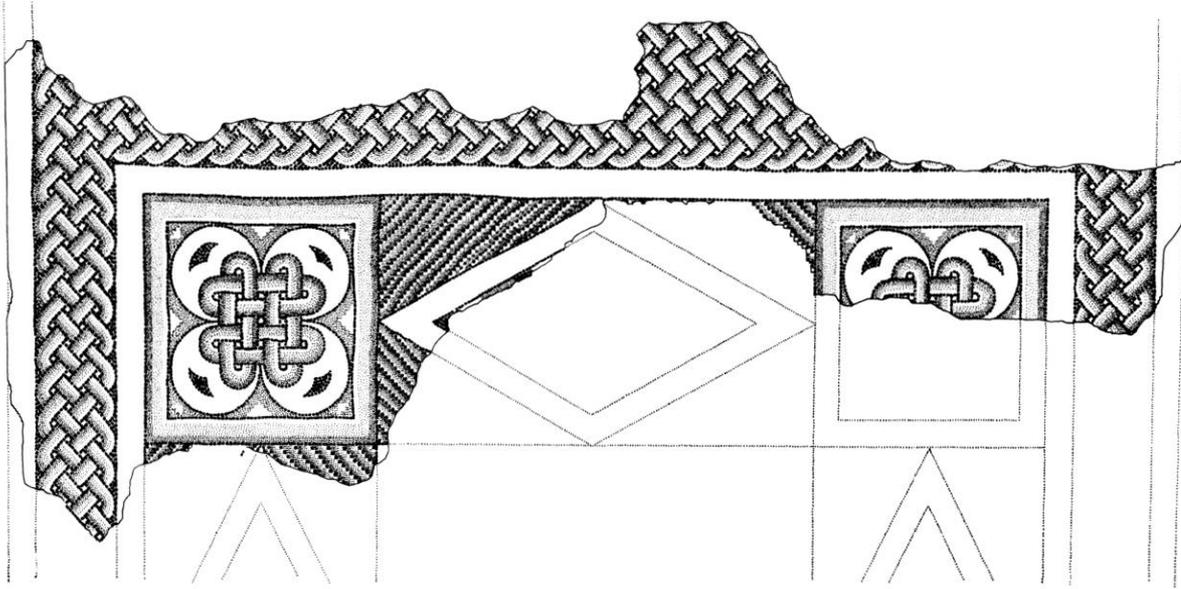
La mosaïque elle-même, très mutilée (fig. 10) occupe exclusivement la nef du bâtiment ; l'abside et l'aile nord, très remaniées vers 1936, en sont totalement dépourvues. La pavement est réduit à une frange conservée sur le côté sud adossé à un repli du terrain qui forme une terrasse surplombant la chapelle. Le long de ce mur sud court une bordure en natte (largeur 36 cm), à 8 brins polychromes, qui se rétrécit à partir de l'angle sud-est pour devenir tresse à quatre brins sur le côté ouest (fig. 11). Les tonalités sont variées : successivement blanc/rose, rouge/noir, puis blanc/jaune/marron clair/noir ou blanc/beige/vert/noir. La bordure est séparée par une bande blanche (7 cm) du tapis proprement dit. Celui-ci est composé d'un carré central entouré sur chacun de ses côtés par un groupe de deux carrés (côté 46 cm) placés en angles, séparés par un rectangle. Dans les deux carrés, en partie intacts, on retrouve sur fond bleu le quadrilobe de peltes déjà analysé à Saint-Paul-Trois-Châteaux, présentant le même motif noir en accent circonflexe et entourant un nœud en sparterie double où alternent les brins de couleurs rouge/jaune/blanc et bleu/jaune/blanc. La seule différence est que le sommet de la courbure des peltes est surmonté d'un pompon blanc, tandis que les triangles en écoinçons bleus portent un triangle à degrés blanc. Le fragment du rectangle intermédiaire subsistant (1,13 m × 0,60 m) est à fond polychrome en arc-en-ciel constitué par des lignes de cubes posés en diagonale et reprenant les mêmes couleurs que les brins de la natte. Le motif si particulier du quadrilobe de peltes, la polychromie, l'utilisation de la bordure en natte, le traitement des fonds en arc-en-ciel reprennent si exactement ce que nous avons vu à Saint-Paul-Trois-Châteaux que l'attribution au même atelier est hors de doute. Si l'on reporte les dimensions des motifs subsistant sur la surface totale de la nef, on obtient la restitution présentée (fig. 12). Il est vrai que la bordure de côté nord serait, dans ce cas, sérieusement réduite, mais les remaniements de l'architecture du bâtiment sur ce point sont tels qu'il est difficile de préciser la largeur de la bordure originelle. C'est d'ailleurs le propre de ces nattes que de pouvoir être utilisées par le mosaïste en fonction de la place qui reste à garnir. La composition du champ carré entre des bordures où alternent carrés et rectangles est extrêmement

56 Aucune précision sur l'état des bâtiments dans les archives de l'ordre. Cf. J. A. BURBEC, *Les Templiers en Provence*, dans *Provence historique*, 9, 1959, p. 17-18.

57 J.-F. BRACHET, *Voyage d'un anglais dans le département de Vaucluse*, Avignon, 1821, p. 38. Le bénitier était encore en place à cette époque.

58 J. COURTET, *Dictionnaire des Communes du Vaucluse*, Avignon, 1857, p. 309.

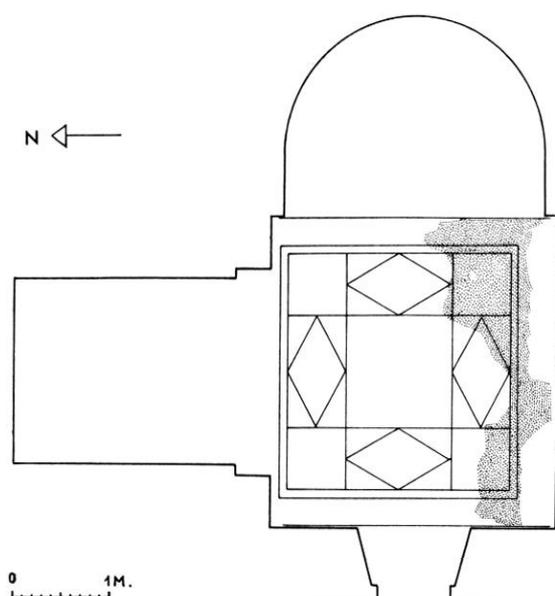
59 J. W. Hemelrijk, relève notamment des lampes (type Loeschke I et II), de la sigillée signée *Verecundus*, une sculpture bacchique, et non loin du château l'inscription *CIL XII, 1462* (M. VAL. PAULINUS). Expilly voulait y voir (*op. cit.*, fol. 443) la « maison de campagne » de M. Valerius Paulinus, procureur de Narbonnaise sous Vespasien (H.-G. PFLAUM, *Carrières procuratoriennes équestres sous le Haut Empire*, Paris 1963, I, n° 40, p. 94-95). Pour Courtet, ce serait la *villa* de Martius Valerianus, père de sainte Rusticule (556-630). La nouvelle lecture proposée par Hemelrijk et Riele (*op. cit.*, p. 341) ramènerait plus prosaïquement à un *iugarius*, marchand de jougs.



10 Mosaïque de la chapelle Saint-Jean d'Olonne (relevé R. Prudhomme).



11 Saint-Jean d'Olonne. Fragment de la mosaïque (*in situ*).



12 Restitution de la mosaïque (R. Prudhomme).

courante, notamment à Antioche, par exemple, dans la maison des Bateaux de Psyché et dans celle du terrain Rassim Bey Adali<sup>60</sup>, ou à Apamée (en 391)<sup>61</sup>, etc. La date que nous proposons (fin iv<sup>e</sup>-début v<sup>e</sup> siècle), pose les mêmes problèmes d'attribution que dans le cas de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Mais ici, nous n'avons aucun témoignage historique ou archéologique qui puisse nous incliner à une interprétation chrétienne. Il *peut* s'agir du pavement d'un oratoire construit à côté de la *villa* gallo-romaine et que la chapelle des Bénédictins, puis des Templiers aurait respecté et réutilisé. On expliquerait mieux de cette façon le curieux plan du bâtiment actuel et son orientation.

Les deux séries de mosaïques que nous avons présentées occupent, par leur date, une place importante dans la production pavimentaire de la Narbonnaise. Toutes celles de même époque, connues jusqu'ici, appartiennent à des édifices chrétiens : le petit fragment du baptistère d'Aix-en-Provence<sup>62</sup> que nous mettrions au v<sup>e</sup> siècle, celui qui décore l'intrados de l'*atrium* de Saint-Victor<sup>63</sup>, ceux (connus par des dessins) du baptistère Saint-Jean de la Major<sup>64</sup> à Marseille, et les éléments conservés de la chapelle Saint-Blaise<sup>65</sup>. Nous y ajouterions volontiers les mosaïques de Saint-Paul-Trois-Châteaux, sinon ceux de Saint-Jean d'Olonne. A une époque de crise, comme on l'a écrit<sup>66</sup> « devant le chaos engendré

60 D. LEVI, *op. cit.*, pl. CIII f et LXXXIV, a et b. On retrouve cette organisation du champ aussi bien dans la Maison des Mystères d'Isis (pl. CII, c, d, e) que dans celle dite du Buffet Supper (pl. XLVIII d).

61 V. VERHOOGEN, *Apamea in Syrie*, Bruxelles, 1970, fig. 12, 15.

62 F. BENOIT, dans *Gallia*, XVI, 1958, p. 416, fig. 7.

63 J.-M. ROUQUETTE, *op. cit.*, p. 451.

64 H. STERN, *Mosaïques de pavement préromanes et romanes en France*, dans *Cahiers de civilisation médiévale*, V, 1962, p. 14-15, pl. I, fig. 1 et 2.

65 *Ibid.*, p. 16, pl. I, fig. 4.

66 R. BOYER, *Les habitats de plaine en Provence à la fin de l'antiquité*, dans *Actes du 90<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes, Nice, 1965*, Paris, 1966, p. 210.

par les invasions et les troubles de l'Empire d'Occident », « ... le christianisme apparaît comme l'ultime recours ». La commande d'un pavement en mosaïque peut être un acte pieux, mais aussi une forme d'évergétisme héritée de traditions antiques<sup>67</sup>. C'est en tout cas le témoignage d'une activité d'ateliers de mosaïstes dans la Provence du début du v<sup>e</sup> siècle.

Henri LAVAGNE.

67 P.-A. FÉVRIER, *op. cit.*, p. 44-135.